LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME V. EDMONTON, JEUDI, 17 MARS, 1910. NUMERO 23.

LA TERRE POUR RIEN

"Amis, voici le soleil.
"C'est le printemps, c'est l'éveil,
...dit la chanson. Puissent nos Canadiens des Etats-Unis et de la Province de Québec se réveiller avec la nature.

Le Bureau des Terres, de Moose Jaw, Sask., du 1er janvier 1909 au 31 décembre 1909, a distribué gratis 18,900 homesteads.

Comprenez-vous bien, mes amis, ce que signifie la venue de près de 19,000 hommes, dans le seul district de Moose Jaw, en une seule année. Cette armée triomphante voit grossir ses rangs tous les jours. 915 homesteads ont été pris pendant le mois de février 1910.

Ne nous écrivez pas, mes amis, pour nous demander si ces terres sont bonnes. Les 20,000 hommes, qui ont pris du terrain dans la Saskatchewan Sud, depuis un peu plus d'un an, ne sont pas des fous ni des endormis. Ce sont d'entreprenants citoyens des Etats-Unis, en grande partie, qui connaissent la valeur des terres de l'ouest de leur pays et du Canada. 20,000 hommes, de 18 à 50 ans, quelle belle semence en terre canadienne! Hélas, que ne sont-ils tous Canadiens, Français ou Belges?

Voici Gravelbourg, Gravelbourg-Ouest, La Flèche, Mazenod, Leeville, Villefranche, Willow Bunch, Casignan, Notre-Dame d'Auvergne, Courval, Lac Pelletier, Val-Roy, Les Cyprès, Dollard, Fortier, Meyronne, colonies qui auraient donné un accueil si bienveillant si chaleureux à 20,000 colons canadiens, français ou belges.

N'écrivez pas, mes amis venez nous voir. A partir du mois d'avril, des excursions partent de Montréal, tous les 14 jours; $36.00 aller et retour, de Montréal à Moose Jaw, billet bon pour 3 mois. Si vous allez à Gravelbourg, Willow-Bunch, Leeville, Mazenod, Casignan, Courval, Villefranche, La Flèche, descendez à Moose Jaw où vous trouverez M l'abbé Gravel, missionnaire colonisateur, M. Alphonse Chabot, commis au Bureau des Terres; M. A. J. Fortier, guide du gouvernement. Si vous allez à Notre Dame d'Auvergne, à Fortier, au Lac Peltier, à Meyronne, descendez à Swift Current où il y a aussi un bureau des Terres de la Couronne; si vous allez à Val-Roy, Dollard, Les Cyprès, descendez à Gull Lake, à l'hôtel Rochefort où vous trouverez M. J. Roy, guide du gouvernement, ou à M. l'abbé Dufresne, aussi à Gull Lake.

Voici un appel pressant que je reçois du dévoué missionnaire qu'est M. Jules Bois, curé de Meyronne.

Canadiens, hâtez-vous!

Meyronne.

"Notre jeune colonie prend tous les jours de nouveaux développements. Situé à l'entrée de la merveilleuse vallée du Pinto, à proximité du bois et du charbon, elle sera bientôt desservie par la ligne du C. P. R., de Weyburn à Lethbridge. Déjà nombre de Canadiens, de Français et de Belges ont pris des homesteads. Mais il reste encore de superbes terrains au sud et au sud-ouest. Hier encore, plusieurs familles canadiennes, venaient s'y installer. Que d'autres les imitent promptement! Il y a là un avenir magnifique pour tous ceux qui veulent se faire une belle position et élever aisément une famille.

Canadiens, ces terres fertiles sont à vous, si vous le voulez; un peu d'énergie, de courage et de persévérance, et vous ne regretterez jamais votre résolution une fois prise.

Tous les jours on rencontre ici les Canadiens, et tous se disent enchantés d'être venus s'établir dans ce pays. On n'en trouve absolument aucun qui, étant rangé et travailleur, ne soit non seulement content, mais très heureux d'être ici.

Seulement, il est temps de se presser, le flot de l'immigration étrangère monte, et avant qu'il soit longtemps, tous les bons homesteads seront pris. Réfléchissez, décidez-vous, hâtez-vous!"

Nous conseillons aux nouveaux colons de s'adresser pour tous renseignements, soit à M. l'abbé Jules Bois, curé Meyronne, Sask. ou à M. l'abbé Gravel, missionnaire colonisateur, Moose Jaw, Sask.

Canadiens, hâtez-vous!

L. P. GRAVEL,
Miss.-Colonisateur.

LA QUESTION DE LA MARINE CANADIENNE

Les amendements Monk et Borden rejetés par une forte majorité

Ottawa, 10. — Le débat sur le bill de la marine devait se terminer ce soir, mais une proposition inattendue faite par M. Northrup, (Hastings) a déjoué tous les calculs.

Le vote sur les deux amendements Monk et Borden venait en effet d'être pris, lorsque le député de Hastings se leva et demanda l'ajournement à demain, disant qu'il avait un amendement à proposer.

Personne ne ouvait s'y opposer et la séance fut levée à 12.55 hrs.

Il était minuit lorsque le premier vote fut pris; les galeries étaient alors bondées, les toilettes claires des dames qui venaient d'assister à la réception donnée par les ministres jetait une note gaie sur l'aspect cérémonieux de la Chambre, à ce moment-là. Sur le parquet très peu de sièges étaient vacants; du côté ministériel, on n'en remarquait que sept parmi lesquels ceux des Hon. MM. Brodeur et Patterson et de Sir Frédérick Borden.

L'hymne "O Canada" fut entonné par les députés de la province de Québec auxquels se joignirent bientôt tous leurs collègues pour le "Dieu sauve le Roi."

Puis sir Wilfrid Laurier fit son entrée au milieu d'acclamations enthousiastes suivies de trois hourras énergiques poussés par les membres de la droite en l'honneur du premier ministre. Les membres de la gauche s'empressèrent d'ailleurs d'en faire autant en l'honneur de leur chef. M. Monk s'abstenait naturellement de prendre part à cette démonstration.

L'amendement Monk demandait que la question d'une marine canadienne fut soumise à l'approbation du peuple au moyen d'un plébiciste.

Cet amendement fut rejeté par 175 voix contre 18.

L'amendement Borden, en faveur de la contribution directe à la marine impériale par le don de Dreadnoughts, fut rejeté par 189 voix contre 74, soit une majorité de 55 pour le gouvernement.

Ottawa, 11. — Un effort désespéré et final vient d'être tenté par l'Opposition; le résultat infructueux a montré une fois de plus combien le débat sur la marine a créé de profondes divisions parmi les députés conservateurs.

Après un fort long discours, l'amendement de la "Onzième heure" de M. W. B. Northrup a été repoussé par 119 voix contre 78.

L'amendement de M. Northrup déclarait que le gouvernement n'avait pas le droit de créer une marine canadienne sans avoir pris, au préalable, l'avis de la Cour Suprême.

Le résultat du vote fut accueilli avec enthousiasme par les Libéraux.

Immédiatement après le vote, le bill sur la marine canadienne a été lu pour la deuxième fois.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

Ainsi que nos lecteurs le verront par notre article, sur la situation politique, publié en quatrième page, les incidents sensationnels n'ont pas fait défaut, au cours de la semaine dernière, pour alimenter la chronique parlementaire.

Au milieu de la crise intense que nous venons de traverser, la Chambre n'en a pas moins poursuivi ses travaux avec une activité qui peut encore être appréciée, étant données les circonstances...

De nombreux bills ont déjà reçu les première et deuxième lectures.

On affirme dans les cercles politiques qu'un vigoureux effort sera tenté par le gouvernement, au cours de cette semaine, pour soumettre à l'examen de la Chambre les nombreuses matières de législation qui sont demeurées en souffrance durant les deux semaines qu'ont duré le débat de l'A. & G. W. Ry et la crise qui a été la conséquence de celui-ci.

Les séances de la semaine dernière ont été fort courtes.

Jeudi, nos députés ne siègèrent qu'environ une demi-heure.

Après l'expédition des affaires de routine, M. R. L. Bennett posa différentes questions au premier ministre sur les bruits de démissions des hon. Cross et Buchanan; l'hon. Ruterford ne voulut faire aucune déclaration à ce sujet.

La séance de vendredi fut de beaucoup la plus sensationnelle que nous ayons eue depuis le jour de l'ouverture.

Ce fut en premier lieu le retour à son banc de l'hon. Cross qui depuis deux séances était absent de la Chambre.

L'entrée dans l'enceinte de la Chambre du procureur-général fut saluée par de vigoureux applaudissements. La séance commença d'une manière paisible par l'expédition des affaires courantes.

Peu après cependant, M. Riley, de Gleichen, se leva de son banc et proposa, secondé par M. Boyle, "que le bill actuellement devant la Chambre — le bill des Municipalités — fut renvoyé à six mois, le gouvernement n'ayant plus la confiance de la Chambre pour continuer ses travaux."

La motion de M. Riley créa une profonde sensation, puis la mise aux voix immédiate fut ordonnée.

Le vote donna le résultat suivant: Pour 17; contre 20; une majorité de 3 voix était en faveur du gouvernement.

La majorité ministérielle de 7 voix fut réduite par suite de l'abstention du député socialiste O'Brien qui quitta la Chambre au moment du vote et de l'opposition de MM. McKenny et Buchanan, qui votèrent en faveur de l'adoption de la motion.

Au début de la séance, l'hon. Buchanan n'avait point pris place au banc des ministres; son vote contre le gouvernement causa de nombreux commentaires.

Il semble être certain que l'hon. Buchanan aurait donné sa démission de membre du Cabinet Rutherford encore que le premier-ministre n'ait fait aucune déclaration à ce sujet.

La décision de l'hon. Buchanan de se séparer du ministère aurait été provoquée par la pression de quelques électeurs influents de la circonscription de Lethbridge dont l'hon. Buchanan est le représentant en Chambre.

L'attitude de M. McKenny a été fort remarquée, car on s'était généralement accordé à reconnaître le député de Pembina comme l'un des partisans résolus du gouvernement Rutherford.

Lundi, 14.

On s'accorde, dans les cercles bien informés, à reconnaître que la situation s'est beaucoup améliorée pour le gouvernement, depuis le vote de vendredi dernier.

Le ministère Rutherford semble plus fort aujourd'hui qu'au lendemain du vote sur le contrat de l'A. & G. W. R. et l'on croit que la session s'achèvera sans qu'une nouvelle crise le mette en danger.

La majorité actuelle serait augmentée fortement, au cours des séances prochaines, par quelques "dissidents" qui se rallieraient au ministère.

Au cours de la séance de lundi soir, le gouvernement a fortifié considérablement sa position vis-à-vis des dissidents et a acquis de nouveaux droits à la confiance de la province par l'avis du dépôt de la résolution du premier-ministre pourvoyant à une enquête complète, dans la question de garantie des actions de l'A. & G. W. R., par une commission judiciaire.

Cette résolution prévoit la nomination par le Lieutenant-gouverneur en conseil d'une commission composée des Juges Scott, Beck et Harvey avec pouvoir d'enquêter sur les négociations préliminaires et les circonstances qui ont entouré le vote du contrat de garantie des actions de l'A. & G. W. R.

Mentionnons qu'au cours de la même séance M. Boyle, député de Sturgeon a nié formellement qu'il eut joué un rôle quelconque dans la tentative de corruption de deux membres de la Chambre par l'entremise du secrétaire de l'Association des Hôteliers de la province.

Au nombre des bills examinés par la Chambre, citons le projet de loi, dont la deuxième lecture a été proposée par le premier ministre, prévoyant l'obligation pour tous les parents d'envoyer à l'école les enfants âgés de 8 à 13 ans.

Ce même projet de loi défend qu'aucun enfant âgé de 8 à 13 ans soit employé à un travail quelconque.

Une nouvelle attaque a été faite mardi par le député de Sturgeon pour tenter de renverser le ministère. Cette attaque échoua comme les précédentes.

Boyle, Smith et Bennett rouvrirent la discussion sur le contrat de l'A. & G. W. Ry., et pendant trois heures les orateurs entretinrent la Chambre de leurs doléances et de leurs craintes.

Le député de Sturgeon déposa une motion de censure qui fut repoussée par 20 voix contre 17.

A la séance de nuit la Chambre s'occupa du travail de routine.

Seconde lecture fut donnée du bill présenté par M. O'Brien pour le paiement, chaque quinzaine, des gages des travailleurs actuellement payés au mois. Cette mesure intéressent particulièrement les mineurs.

CHRONIQUE LOCALE

M. E. D. LeRiche, anciennement d'Edmonton et actuellement gérant de la Cie Burn Grain à Sedgewick, est en ville pour affaires.

M. J. Marchand, de Végreville, était de passage à Edmonton, la semaine dernière, où il était venu pour faire l'enregistrement d'un homestead à St. Paul des Métis.

M. H. M. Martin est de retour d'un voyage dans la province de Québec.

Nous apprenons avec plaisir que M. J. J. Leblanc, B.A., professeur à l'école séparée de la Troisième rue, vient de subir avec succès ses examens professionnels de 1ère classe.

Notre concitoyen a passé avec distinction les matières suivantes: Philosophie de l'Enseignement: pédagogie et direction d'école.

M. LeBlanc suit actuellement les cours d'Université pour l'obtention du diplôme de M.A., le plus haut degré d'enseignement de la province.

Toutes nos félicitations.

Notre confrère, M. R. C. Edwards, de "l'Eye Opener", de Winnipeg, est à Edmonton, cette semaine. M. Edwards est venu dans l'intention de se documenter sur la situation politique actuelle.

M. J. L. Levasseur, de Grouard, est de passage en ville pour affaires.

En ville également, M. Jos. Couture, de Morinville.

Melle Cormier, de St. Hyacinthe, Qué., est en visite pour quelque temps chez M. et Mme Arsenault, cinquième rue.

M. LEMIRE, de ST. EMILE DE LEGAL, désire vendre 8 quarts de section situés à deux milles du village et à deux milles de la gare projetée sur l'embranchement Morinville-Clyde.

Ces terres sont parmi les plus belles de St. Emile; presque toute la superficie peut être mise en culture.

A vendre également un planeur-embouveteur, un moulin à bardeaux, un moulin à moudre le graine et un engin à gazoline, presque neuf. 2s17m.

M. Larose, de la maison Larose et Bell est arrivé, ces jours derniers, venant du sud avec un char d'excellents chevaux.

WAUCHOPE, Sask. — Un entrepreneur est demandé pour la construction d'une église à Wauchope, Sask.

S'adresser à M. J. Gaudet, Wauchope.

LE STARLAND.

La prospérité du Starland va sans cesse en augmentant.

Les meilleures productions des maisons cinématographiques sont exhibées tous les soirs de 7½ hrs à 11 heures.

Il y a matinée tous les jours de 3 heures à 5½ hrs.

Le Starland s'est fait une spécialité des vues historiques et instructives et sa clientèle fort nombreuse témoigne éloquemment de l'intérêt que prend le public d'Edmonton pour les intelligents efforts de la direction.

Le magasin de journaux et de tabac de MM. Desprès et Boivin, avenue Jasper, a été complètement réduit en cendres par un incendie mercredi matin.

M. J. N. Robitaille, de Durlingville, Alta., informe les cultivateurs qui désireraient donner des vaches à ferme qu'il est prêt à en prendre un certain nombre dans ces conditions. Lui écrire. 6s17m.

A VENDRE, un engin à gazoline de 6 H.P., marque Gade, refroidisseur à air, scie et courroie. Etat neuf. S'adresser pour les conditions au coin de la Troisième rue et de l'avenue Athabasca, à la cour à bois.

AUX NOUVEAUX COLONS.

Un bon conseil à donner aux nouveaux colons, c'est celui de louer une ferme pour leur première année de séjour et d'aller ensuite à la recherche d'un homestead. Ils auront ainsi le bénéfice d'une première récolte pour passer l'hiver et de plus ils n'auront pas perdu de temps car après les semences ils auront pu faire du cassage sur leur homestead et se trouveront ainsi en mesure de semer dès le printemps suivant.

M. B. Tétreau, interprète français de Végreville, est en mesure de placer les nouveaux colons sur de bonnes terres à ferme près du marché de Végreville, et de leur fournir de bons guides pour leur aider à choisir des homesteads dans les centres canadiens-français.

B. TETREAU,
Végreville, Alta.

Les personnes dont les noms suivent sont priées de communiquer avec la Chancellerie du Consulat Général de France, à Montréal, 71a Avenue Viger.

MM. Mathurin Allamic; Jean B. André; Dominique Anglade; Pierre Arzule; Georges Bardegaray; François M. Jos. Barrimand; Paul Barthelemy; Pierre Berthelot; André Boue; François Boue; Toussaint Bouteyre; François Joseph Cocheux; Joseph Cadoux; Jean Caujolle; Jean Caurant; Raynale Henri Chailly; A. Chassaing; Pierre Chauleur; Pierre Contrasty; A. Cozic, Léon Creton; Albert Delfour; Charles Delourme; Fréderic Dieulefe; Jean Durieux; François Eychenne; François Gagnon; Pierre Faconde; Constant Fauchoux; Marius Ferbal; Augustin Godon; Jean Guillaume; Stéphane Griphaton; Paul Herbart; Marius Janicot; Eugène Quenel; Paul Mallet de Channy; Jean Louis Lasalle; M. Le Moing

UNE SESSION MOUVEMENTEE AU MANITOBA

La vie politique est fort animée dans l'Ouest en ce moment.

Après les incidents sensationnels qui ont marqué les premières semaines de la session parlementaire d'Alberta, les dépêches de Winnipeg nous apprennent que la situation est actuellement des plus critiques pour le gouvernement conservateur manitobain.

L'Opposition mène une rude campagne contre l'administration Roblin et le Cabinet semble avoir des peines infinies à sortir peu endommagé de l'amoncellement d'accusations que les libéraux ont accumulées sur lui.

L'Opposition accuse le premier-ministre d'avoir des intérêts dans certaines entreprises placées sous le contrôle du gouvernement, elle proteste également contre le paiement de certaines indemnités de voyage à M. Roblin, durant les dernières élections.

M. Rogers, qui remplace le premier-ministre Roblin, actuellement aux eaux de Hot Spring, Ark., en plus des accusations portées contre son chef, doit répondre personnellement à l'accusation de s'être ingéré illégalement dans la grève des employés du Canadien Pacifique et d'avoir reçu de cette compagnie la somme de $150,000 comme fonds électoraux.

Enfin, le chef de l'Opposition Libérale, M. Norris, a prié des charges fort graves contre le procureur-général, l'hon. Colin H. Campbell. Les charges qui intéressent directement l'application de la justice permettraient de croire que l'administration du département du procureur-général est profondément gangrénée.

Arrestations arbitraires, relâchements prématurés de prisonniers, tolérance de l'ouverture de certains bars le jour des élections, etc., les choses, on le voit, sont sérieuses.

LES TRAMWAYS DE ST. ALBERT.

Le comité des chemins de fer de la Chambre s'est réuni mercredi matin pour examiner la question de la Charte demandée par la Cie de tramways suburbains d'Edmonton (Edmonton Interurban Street Ry Co.) pour l'établissement d'une ligne reliant St. Albert à Edmonton.

La ville d'Edmonton était représentée par le maire et trois échevins, et la compagnie par M. William Short.

La ville d'Edmonton, par l'organe de ses représentants s'est opposée à la remise de cette charte donnant le pouvoir aux tramways de la Cie de pénétrer sur le territoire d'Edmonton.

La ville est opposée à l'entrée des tramways de St. Albert même dans le cas où le Cie acheterait un droit de passage privé.

M. Short a proposé que devant la non-entente de la Cie et de la ville d'Edmonton, la question soit référée à la Commission des chemins de fer. Les représentants de la ville se sont également opposés à cette proposition.

La réunion a été ajournée à mercredi prochain.

Les représentants de la ville étaient MM. Lee, Gariépy, Butchart et Hyndman.

NOUVELLES REGIONALES

(De nos correspondants spéciaux)

VONDA, Sask.

Le premier contingent de colons est arrivé ici le 8 mars dernier.

Parmi les nouveaux venus nous citerons le cap. Joseph Paul; M. et Mme William Paul sr.; M. et Mme William Pau, jr.; M. et Mme Ovide Paul; M. et Mme Napoléon Paul; MM. Joseph, Arthur, Adélard, Ernest, Philippe et René Paul; Melles Exilda et Victoria Paul; MM. Lucien Paulet, Omer Pelletier et George Lefrain.

M. William Paul, jr., était venu visiter Vonda en janvier dernier et il acheta à ce moment une superbe demi-section voisine du village.

Nos nouveaux concitoyens se proposent pour la plupart d'acheter des terres aux environs de Vonda.

On parle de l'érection prochaine d'un moulin à farine à Vonda Spring, endroit situé à un mille de Vonda.

M. Napoléon Beauchemin serait le promoteur du projet.

M. Beauchemin possède une demi section de terre à Vonda Spring; sa maison est l'un des plus jolies du district.

M. William Paul nous informe que dix familles de sa connaissance arriveront à Vonda durant le mois prochain.

M. J. T. Léger, récemment admis au barreau de la Saskatchewan vient d'ouvrir un bureau ici pour la pratique de sa profession.

SAINT-BRIEUX, Sask.

M. Pierre Rocher vient d'être nommé maître de poste à St. Brieux en remplacement de M. J. Beauchamp.

Cette nomination maintient le bureau de poste auprès de la mission et donne satisfaction à tout le monde.

M. Pierre Rocher a également acheté le fonds de commerce de M. Beauchamp.

Ce magasin qui progresse de jour en jour rend les plus grands services à notre colonie.

Les prix des marchandises sont les mêmes que ceux de Melfort, quelquefois même inférieurs, telles par exemple la farine et les chaussures.

Nos meilleures félicitations au nouveau maître de poste, nos meilleurs voeux de succès au nouveau marchand.

ST EMILE DE LEGAL, Alta.

M. et Mme Absalon Desrosiers sont de retour parmi nous après un voyage de deux mois à travers les Etats-Unis et en particulier les Etats de l'est.

Fall River a été principalement le centre qu'a choisi M. Desrosiers pour exercer, dans la région environnante, son patriotisme en faveur de l'immigration vers notre pays.

Un nombre considérable de nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre sont, nous assure-t-on, mal renseignés sur notre région et lorsqu'ils peuvent avoir des informations directes par des personnes venant de nos parages, ils tournent déjà les yeux de notre côté.

Après l'excellente propagande faite par M. Desrosiers, il nous arrivera prochainement un grand nombre de nos compatriotes.

Qu'ils viennent sans crainte, il y a autour d'Edmonton des paroisses canadiennes-françaises où ils pourront acheter pour un prix relativement modique des fermes en culture, et cela à de bonnes conditions.

Nous conseillons à nos compatriotes de se rendre sur place pour visiter et avoir tous les renseignements désirables.

M. Desrosiers se fera un plaisir de renseigner et de guider les nombreux compatriotes qui ont manifesté le désir de venir s'établir parmi nous.

M. le curé Normandeau fournira également toutes les informations que l'on désirera, soit par lettre, soit de vive voix.

Naissances:—

M. et Mme J. Pilon, un fils, né le 6 courant.

M. et Mme Alp. Pelletier, une fille.

M. Alcide Bonin, qui était malade est actuellement en pleine voie de guérison.

M. Bonin est sous les soins du Dr. Amyot, de St. Emile.

MGR DONTENVILLE.

Mgr. Dontenville, O.M.I., supérieur-général des Oblats de Marie-Immaculée, était en visite à l'évêché de St. Albert, samedi et dimanche dernier.

Une réception enthousiaste lui fut faite par la population et un banquet, qui obtint un grand succès, lui fut offert par les Chevaliers de Colomb.

Mgr. Dontenville est reparti pour l'est lundi soir.

Un grand nombre de religieux étaient venus à cette occasion de tous les points de la province.

Le "Courrier de l'Ouest" est l'organe des centres canadiens-francais de l'Ouest.
Numéro specimen envoyé à toute adresse, sur demande.

FEUILLETON DU "COURRIER DE L'OUEST

La Maison de Burgau

No. 10

Son visage, qui portait les traces d'une récente maladie, était morne et absorbé.

Il était occupé à tresser de la paille en longues bandes minces. Quoique ses doigts agissent avec une certaine dextérité, qu'il se tint assez droit dans une attitude correcte, il y avait en lui quelque chose de brisé, de mort, qui était poignant à voir dans ce grand être fortement bâti.

Monique, dans son émoi, s'était arrêtée sur le seuil de la porte qui faisait communiquer le réduit de Célia-Jane avec la chambre principale. Elle savait qu'il s'était aperçu de sa présence, mais il ne fit pas un geste il ne lui adressa ni un signe ni un mot, il continua méthodiquement son travail comme si ses mains eussent été des outils bien façonnés à leur tâche et mus par un ressort bien réglé.

Alors Monique s'approcha de lui, répéta d'une voix étouffée le nom qui lui était échappé tout à l'heure :

—Jean de Burgau.

Il entendit son nom, car il tourna à demi vers elle sa tête indifférente.

Et Monique dit tout bas, tout d'une haleine, en un murmure entrecoupé :

—Vous êtes ici. Depuis quand? pourquoi vous cachez-vous? Vous ne me connaissez pas, et moi je vous connais sans vous avoir jamais vu. On m'avait envoyée à vous d'Irlande, vous avez été malade?

Il ne répondit pas, il ne parut pas même comprendre. Sa tresse de paille grandissait régulièrement. Monique distingua enfin sur ce visage pétrifié l'indice d'une déchéance suprême. Elle vit que si les paroles frappaient l'oreille de Jean, elles n'atteignaient pas son esprit et que la flamme d'intelligence était irrévocablement éteinte en lui.

Il ne donnait nul signe d'égarement ou de folie. Le sang circulait dans ses grandes mains maigres, la santé lui revenait après quelque terrible maladie, mais son esprit ne participait point à cette résurrecion partielle du corps. Bien que Jean vécut physiquement, qu'il agit, la vie semblait absente de lui, il n'était plus qu'un automate obéissant qui accomplissait avec rectitude quelques actes tracés d'avance, toujours les mêmes.

Et c'est ainsi que Monique voyait Jean de Burgau, celui qu'elle avait tant désiré connaître ; c'était dans cet état d'abaissement et de faiblesse qu'elle trouvait le fort, le hardi, le tout-puissant Jean de Burgau à l'intelligence pénétrante et large, le beau jeune homme d'humeur indomptable que lui avait représenté Jacob, le futur marquis de Burgau et seigneur de Burgau-House, l'héritier d'un château princier, des richesses incalculables dont le vieux lord Archibald augmentait sans cesse l'importance... Il était déchu de sa dignité d'homme, plus dépendant qu'un enfant, livré à la compassion intéressée de mercenaires. Et c'était là l'occupation sans fin qui retenait Célia-Jane?

Monique passa la main sur son front et essaya de maîtriser un tourbillon de pensées qui lui donnaient le vertige. Elle était tombée sur un siège près de Jean et demeurait comme écrasée : tout se confondait dans sa tête!

La présence d'une étrangère ne sembla point troubler Jean, il n'en ressentait ni plaisir ni peine, pas plus qu'il ne tirait de satisfaction ou d'ennui de l'ouvrage insignifiant qu'il avait adopté.

Mais une difficulté l'arrêta dans son travail, il posa ses brins de paille sans impatience et parut attendre que la difficulté se résolut d'elle-même.

Monique, saisie d'un desir de se rapprocher de lui, d'établir une communication si puérile qu'elle fût entre elle et cette pauvre âme en léthargie, perdue si loin, dans une nuit si désolée, Monique prit quelques matériaux épars devant elle en disant :

—Je puis vous aider. Je vous montrerai de nouveaux dessins.

Elle commença une tresse.

Les yeux impassibles de Jean s'abaissèrent sur les doigts de la jeune fille, mais il n'eut ni un remerciement ni un signe d'adhésion. Elle s'aperçut au bout de quelques minutes que ce regard froid et voilé se détournait d'elle et se fixait sur la mer qui s'étendait comme une nappe houleuse de plomb fondu : c'était tout l'horizon du malade, et Jean semblait en avoir absorbé la pesante et morose tristesse.

Mais Célia-Jane reparut enfin et rappela Monique à l'existence d'un monde extérieur.

La vieille femme ne manifesta pas de regret ou de colère en rencontrant là Monique elle dit dans son chuchotement un peu sifflant :

—Remontez, Jacob est mieux, le baronnet est rentré. Ne dites rien, remontez vite.

Monique, cédant à l'adjuration de la vieille, laissa sa tresse commencée et partit. Quand elle fut dans la petite cour, elle entendit Célia-Jane refermer les portes derrière elle. Elle gravit l'escalier tournant et elle allait traverser la chambre de Jacob sans même voir le vieillard, mais celui-ci éleva sa voix dolente, Monique se reprocha d'oublier Jacob et s'arrêta près du lit où Célia-Jane avait couché le malade.

Jacob était mieux en effet ; l'accès étant passé, sa figure toujours tirée et blême devenait calme. Il reposait sur son gros oreiller et il se plongeait déjà dans la torpeur bienfaisante qui suit une crise. Mais, en voyant Monique, il agita un peu la main.

—Me revoilà sur l'eau, dit-il.

Et il ajouta :

—Vous ne direz rien.

—Vous l'avez reconnu, n'est-ce pas reprit-il avidement. Eh bien! oui, il est malade, la tête, vous savez... Et l'honneur de la famille... Ah! je suis trop las, j'ai sommeil, je ne peux pas vous expliquer... Mais vous ne direz rien?

Comme elle ne répondait pas, il s'agita davantage et il dit plus haut :

—Promettez-moi tout de suite ou je vais remourir...

Et à voir son visage décomposé, on eût dit qu'il venait vraiment de traverser les transes de la mort.

Elle lui promit du geste ce qu'il voulait et elle sortit.

Monique eut une nuit troublée ; après chacun des courts repos qui rompirent son insomnie, elle fut tourmentée par la conviction qu'elle était la dépositaire d'un secret menaçant, qu'elle avait découvert une chose inouïe et cruelle.

Le lendemain, elle dut vaquer à ses occupations habituelles, donner deux leçons à Jessy. Elle se cuirassait contre tout aveu en se disant qu'elle avait promis le secret. Elle avait appris la prudence à une rude école durant les quelques mois qu'elle venait de passer avec son père, et elle réussit à se contraindre.

Le nom de Jacob ne fut pas mentionné au château ; elle en conclut que le vieillard avait bien supporté la nuit et que l'amélioration de son état s'était peut-être maintenue.

Elle avait une invincible envie de parler à Jacob, mais elle ne put aller ce jour-là au pigeonnier, ni le jour suivant. Le surlendemain, elle trouva un moment propice et s'échappa.

Quand elle fut devant Jacob, elle resta muette, incapable de poser une des questions brûlantes qui l'avaient si fiévreusement assailli.

Jacob était encore au lit, mais il n'allait pas plus mal. La crise était finie, il était probable que la force manquerait au vieillard pour en subir une autre.

Il dit à la jeune fille :

—Ce n'est pas trop tôt. Et vous n'avez pas causé? Oh! je n'étais pas bien en peine, je savais que vous vous tairiez. Vous êtes du bon bois. Non, non, reprit-il, je n'était guère en peine de ce que vous avez appris, quoique ma pauvre sotte de Célia-Jane ait voulu me faire accroire que tout était perdu parce que vous aviez vu notre lord malade. Il n'en est pas mort, ni vous non plus.. pas même moi qui était le plus bas de la compagnie.

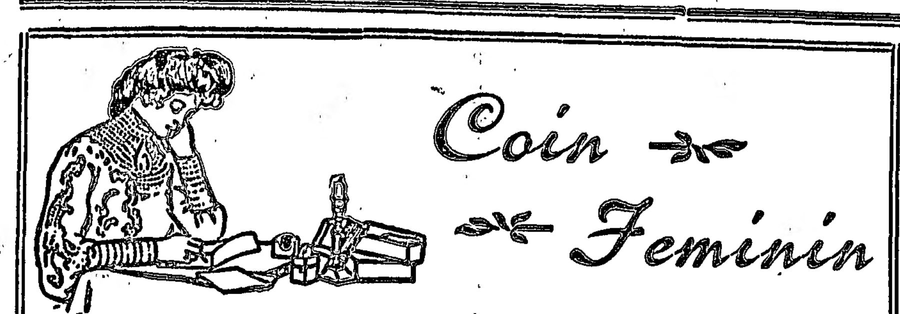
Sa voix s'altéra et trembla un peu en répétant :

—Notre lord, notre pauvre enfant... Ah! vous ne pensiez pas qu'il était là, si près, quand je vous parlais de lui.

—Pourquoi le cachez-vous? demanda soudain Monique.

—Pourquoi? quelle question de femme!.. C'est à me figurer que j'entends divaguer Célia-Jane. Alors, vous voudriez qu'on le montre, que tous les benêts et les méchants viennent regarder à quoi ressemble un Burgau quand il est... quand il est comme le nôtre. Tenez, je crois que pour sentir la chose comme moi, il faut être de la famille comme j'en suis. Cela m'a fait aimer pour tout de bon les Burgau de Blackhorn quand j'ai vu comme ils prenaient à coeur l'honneur de Burgau-House. Mon jeune lord a été entre la vie et la mort. Oh! je l'ai bien soigné et le voilà rétabli, excepté sa jambe, qui est morte. Mais, mon Dieu! sa pauvre tête.. c'est bien fini. Il y a quelque chose de cassé là qu'on ne raccommodera plus Jacob, fit le vieux, luttant contre ses larmes. Ou bien, s'il me reconnaît, s'il m'appelle par mon nom, ça lui est aussi égal de me voir autour de lui que si j'étais un des galets de la plage. Il n'est pas fou le moins du monde ; si vous lui dites de faire quelque chose, il vous obéit. Seigneur, Seigneur! faut-il que j'aie vécu pour le voir obéir, lui qui n'avait jamais écouté personne. Je ne sais pas où il a l'esprit. Si nous ne le faisions pas boire et manger, il mourrait d'inanition sans rien de-

(Suite à la page 3).



Hymne au Soleil

Toi qui sèches les pleurs des moindres graminées,
Qui fais d'une fleur morte un vivant papillon,
Lorsqu'on voit s'effeuillant comme des destinées,
Trembler au vent des Pyrénées
Les amandiers du Roussillon.

Je t'adore! Soleil! ô toi dont la lumière
Pour bénir chaque front et mûrir chaque miel,
Entrant dans chaque fleur et dans chaque chaumière,
Se divise et demeure entière
Ainsi que l'amour maternel!

Je te chante, et tu peux m'accepter pour ton prêtre,
Toi qui viens dans la cuve où trempe un savon bleu,
Et qui choisis souvent, quand tu vas disparaître
L'humble vitre d'une fenêtre
Pour lancer ton dernier adieu!

Tu fais tourner les tournesols du presbytère,
Luire le frère d'or que j'ai sur le clocher,
Et quand, par les tilleuls, tu viens avec mystère,
Tu fais bouger des ronds par terre
Si beaux qu'on n'ose plus marcher!

Tu changes en émail le vernis de la cruche,
Tu fais un étendard en séchant un torchon;
La meule a, grâce à toi, de l'or sur sa capuche,
Et sa petite soeur, la ruche
A de l'or sur son capuchon.

Gloire à toi sur les prés! Gloire à toi dans les vignes!
Sois béni parmi l'herbe et contre les portails!
Dans les yeux des lézards et sur l'aile des cygnes!
O toi qui fais les grandes lignes
Et qui fais les petits détails!

C'est toi qui, découpant la soeur jumelle et sombre
Qui se couche et s'allonge au pied de ce qui luit,
De tout ce qui nous charme as su doubler le nombre,
A chaque objet donnant une ombre
Souvent plus charmante que lui!

Je t'adore, Soleil! Tu mets dans l'air des roses,
Des flammes dans la source, un dieu dans le buisson;
Tu prends un arbre obscur et tu l'apothéoses!
O soleil, toi sans qui les choses
Ne seraient que ce qu'elles sont!

EDMOND ROSTAND.

(Cette pièce de vers est extraite du poème d'Edmond Rostand "Chantecler," Fasquelle, éditeur, Paris.)

CHRONIQUE

D'un coin très retiré de notre grande province, je reçois la lettre suivante que j'insère avec plaisir. Elle est une preuve de l'intérêt que soulève le futur projet de loi répartissant plus justement le patrimoine familial.

Nous nous louons d'avoir entrepris cette campagne: outre qu'elle aura attiré l'attention du législateur sur une injustice flagrante, elle nous a permis, grâce à l'offre de concours dévoués que nous avons reçu de tous côtés, de constater que la femme de l'Ouest malgré ses occupations multiples de mère de famille et d'épouse de colon, prête une attention soutenue à tout ce qui concerne l'amélioration de son sort et n'hésite pas devant la contribution personnelle.

"Ma chère amie,

"Nous avons lu avec plaisir, que lecture avait été faite en chambre du bill réclamant une plus juste répartition aux veuves des biens du mari défunt. Je vous écris aussitôt pour vous en féliciter et en même temps, Madame C. P. qui a commencé à faire circuler les pétitions. Plusieurs amies, avec lesquelles j'avais souvent discuté de cette question et qui ne croyaient pas que nous serions assez fortes pour nous faire entendre, ont paru surprises agréablement et regrettent de ne pas vous avoir aidées, elles promettent, pour l'avenir, leur concours, si une nouvelle et juste loi s'impose pour les femmes.

Vous dirai-je que, nos maris, loin d'être mécontents, sont les premiers à nous féliciter?

Je n'ai entendu qu'un homme nous reprocher de travailler au détriment des enfants. Vous pouvez être certaine que j'ai su nous défendre. Une mère n'a pas à recevoir des leçons de dévouement et de générosité du père, même le plus dévoué. Souvent, un père, en mourant, laisse tous ses biens à ses enfants à charge pour eux de subvenir aux besoins de leur mère. Croyez-vous, ma chère Magali, que la dignité et l'autorité de la mère ne soient pas atteintes par un semblable traitement?

Des critiques de ce genre ne peuvent que servir notre bonne cause, et je crois, sincèrement que nos députés sauront le reconnaître.

On dit le Parlement d'Alberta favorable à certaines revendications de bon féminisme, voici qui va plaire à plusieurs!

....

Une Fermière d'Alberta.

PETIT COURRIER.

Jeune Amie. — Nous avons donné quelques notes de mode, la semaine dernière, à votre intention. Il sera fait ainsi que vous le désirez. Merci pour le bon cours promis.

Jardinière. — Je ne peux vous indiquer le livre traitant de la culture des fleurs au N.-O.; je ne crois pas qu'il en existe. Toutefois, vous pourriez vous adresser à la Ferme Expérimentale d'Ottawa, pour obtenir ces indications.

2. Je demanderai qu'on publie dans une prochaine page du cultivateur les renseignements que vous désirez.

Toujours à votre disposition et merci pour le mot aimable.

Bien faire. — Le pseudo est libre et c'est avec plaisir que je l'inscris dans le registre des amies.

Cette disparition nous a beaucoup affectée et ce vide parmi nous ne sera pas comblé de sitôt. Françoise comptait une amie en chacune de ses soeurs en journalisme.

J'ai transmis l'aimable commission et l'on me charge de vous remercier pour le gracieux encouragement. Je vous dis au revoir avec le désir sincère de vous revoir bientôt.

Giseline. — Eh bien! Qui mérite d'être taxée d'inexactitude et d'oubli? Je vous laisse sur ce point d'interrogation troublant de remords — du moins je l'espère.

Petite amie. — Tous mes regrets; il m'est impossible de faciliter ce genre de correspondance — je crois l'avoir dit plusieurs fois, déjà.

Les lignes précédentes me dispensent de répondre aux deux autres questions.

La petite déception ne me privera pas de l'amitié offerte gentiment, n'est-ce pas?

Jeannette. — Cette existence de marmotte vous pèse? Réjouissez-vous, voici le printemps qui vient et vous pourrez reprendre la vie active que vous aimez tant.

Vous pouvez vous dispenser de cette petite formalité. Toute à votre disposition.

MAGALI.

La Maison de Burgau

(Suite de la page 2)

mander quoiqu'il n'ait pas perdu la parole. Une fois, le feu s'est mis à un rideau de sa chambre; sans nous, il laissait tout brûler. Nous ne lui donnons plus de lumière quand nous ne sommes pas là. Au commencement, il se fâchait, il voulait tuer ses cousins. Quand il nous regardait, nous savions qu'il allait se mettre en colère. Mais maintenant, plus même de colère, plus rien. Nous l'avons bien installé dans le pavillon de l'Etranger qui est l'ancienne vigie du château; là il est en bon air, il s'amuse à regarder la mer, c'est-à-dire je crois bien qu'il la regarde sans la voir; on lui a donné des livres, mais il ne les ouvre pas, il ne sait plus lire. Enfin, personne ne l'ennuie, et les jaloux et les gens de rien n'auront pas à s'ébaubir. Un jour, il a pris des joncs dans un bouquet que je lui avais ramassé de-ci de-là en revenant de Ridge, parce que, autrefois, il aimait les herbes sauvages. Il n'a pas même regardé mes fleurs, mais il s'est mis à tresser les joncs; alors on lui a donné de la paille et il fait comme ça des nattes, toujours pareilles et qui ne servent à rien. Oh! dites, miss gouvernante, vous allez lui apprendre de nouveaux dessins? Il paraît que vous vous entendez comme personne, m'a conté Célia-Jane.

—Lui apprendre? dit Monique, mais c'est impossible.

—Pas si impossible, fit le vieux qui se souleva sur son coude. Je vais vous dire une chose: puisque vous venez chez moi, pourquoi ne descendriez-vous pas quelques marches pour aller distraire et consoler cinq minutes un autre malheureux? Et pendant ces cinq minutes, moi j'aurai Célia-Jane pour me faire chauffer mon grog et me retourner dans mon lit. Les seigneurs ours ne peuvent pas rentrer sans que j'en sois averti, parce j'entends ouvrir ou fermer la grande grille.

—Mais, dit Monique, quelle est donc la véritable sortie du pavillon?

—Celle qui donne dans le bureau de sir Bear, une pièce où il se tient souvent et où se trouve son coffre-fort et je ne sais quoi, ses papiers de famille, je suppose. Quand nous voulons sortir du pavillon, nous sonnons et on nous ouvre, mais ce ne serait pas aussi simple pour vous. En cas de besoin, du reste! vous vous envoleriez par ici. J'ai combiné tout cela dans ma tête. Mon pauvre jeune lord, j'ai toujours fait la contrebande à son profit.. Ce n'est pas réjouissant pour lui de ne jamais voir que deux vieilles figures, et encore, voilà combien de temps qu'il n'a que celle de Célia-Jane et qu'il voit plus seulement la mienne? On me le rendra fou et alors il faudra l'enfermer.

—Pourquoi ne pas le mettre en liberté? Il se distrairait davantage.

—Ah! pourquoi? Vous le perdiez tout juste. Il y a des choses, mon enfant, il y a des choses. ...Mais vous, miss gouvernante, vous n'êtes pas comme cette petite bécasse de miss Jessica qui a peur depuis qu'elle le sait ici. Apprenez-lui donc vos dessins. Il n'en sait qu'un, il le recommence sans cesse.

—Mais il ne veut pas apprendre.

—Oh! que si, avec de la patience. La tresse que vous lui avez commencée l'autre jour, il n'a pas pu la finir. S'il a essayé? bien sûr, mais il n'a pas pu. Songez qu'il ne fait que cela, que rien que cela au monde a le pouvoir de l'occuper.

—Non, je n'aime pas à me cacher, répondit Monique avec quelque hauteur.

—Ah! miss gouvernante, vous n'êtes après tout qu'une orgueilleuse... mais le royaume du Ciel est aux miséricordieux.

V

Plus rien ne s'opposait à ce que Monique allât voir son père. Sir Bear qui venait de faire cette réponse à une requête de Monique quitta la jeune fille. Monique resta à la place où le baronnet l'avait laissée, l'air rêveur, les yeux vaguement fixés au dehors.

Elle pensait à cette permission qu'elle venait d'obtenir, à l'entrevue qu'elle allait avoir avec son père. Elle était sans nouvelles du vieillard depuis plusieurs jours. Le trouverait-elle plus malade ou mécontent? Mais, au fait, où le trouverait-elle? Elle savait seulement qu'il était au fond du pâturage, dans un endroit reculé où personne ne songerait à le poursuivre. Mais Monique n'avait pas le moindre renseignement topographique sur ce lieu mal défini.

Elle se retourna pour demander les détails qui lui manquaient, elle ne vit dans la salle à manger que Harry. Il étudiait, les coudes appuyés sur la table, ses deux mains soutenant sa tête soyeuse et bouclée. Il s'absorbait dans quelque réflexion harassante et étaît indifférent à ce qui se passait autour de lui; son attitude trahissait une douleur fixe, contenue. Monique se figura que des larmes coulaient entre les doigts effilés de Harry. Elle se préparait à se retirer sans avoir rien dit. Mais miss Araminthe entra. Après s'être livrée dans la salle à quelques évolutions préalables, la vieille demoiselle s'arrêta en reconnaissant Monique.

—J'allais recourir à vous, miss Araminthe, dit Monique, pour vous demander le chemin du grand pâturage.

Miss Araminthe sans répondre regardait Harry; le jeune homme leva la tête, montrant ainsi à sa tante des yeux secs et un visage tranquille.

Miss Araminthe ouvrit la bouche comme pour parler. C'était son habitude: elle ouvrait la bouche, remuait les lèvres... et ne disait rien. Elle vous tenait toujours dans l'attente d'une communication qui ne venait point.

Mais aujourd'hui, à la stupéfaction de Monique, miss Araminthe parla et, qui plus est, elle dit des choses à peu près suivies dans une langue presque intelligible.

—Vous travaillez depuis longtemps, Harry, tous ces livres vous fatiguent. Vous étiez mieux chez votre cher professeur. Vous étudiez trop, vous ne sortez jamais. Harry, vous n'êtes pas souffrant, j'espère? demanda-t-elle avec une intonation de tendresse craintive.

Par un geste caressant, bien inopiné chez elle, elle s'avança sa main indécise et tremblante jusque sur l'épaule de Harry, mais elle la retira bien vite sans même en avoir effleuré le jeune garçon.

Harry avait déjà répondu:

—Je suis bien, tante Araminthe, ne vous tourmentez pas.

Miss Araminthe se tourna vers Monique.

—Le grand pâturage, mademoiselle, dites-vous? Mais Harry pourrait vous conduire. N'est-ce pas, Harry? fit-elle, et ce ton d'affection inquiète accentuait encore ce qu'il y avait d'audacieux pour sa passivité habituelle dans l'énoncé net d'une proposition quelconque. Vous voulez bien conduire ce matin miss Monique jusqu'à l'entrée du pâturage? Cher, vous avez besoin d'exercice. Et miss Monique voudra bien prendre Jessy à Ridge avant de rentrer.

Harry ne fit pas d'objection. Peut-être ne voulut-il pas détruire le seul plan qu'eût jamais édifié miss Araminthe.

Monique se mit en route avec son guide qu'elle considérait comme un enfant rêveur et sympathique. Ils marchèrent longtemps dans la bruyère rousse, sous le ciel inclément. Les grands froids n'étaient pas encore venus, mais les vents d'hiver commençaient à souffler du large.

Monique fit effort pour sortir de ses pensées.

—Vous étudiez beaucoup, dit-elle, je vous vois toujours un livre à la main. A quelle profession vous destinez-vous?

Cette question parut le troubler, mais il répondit délibérément:

—Je veux être... il faut que je sois médecin.

—Médecin? Je n'y aurais pas songé pour vous.

Il avait l'air vraiment peu fait pour ces études positives et arides. Avec son corps d'adolescent souple, élégamment dessiné par ses vêtements de velours brun, ses cheveux frisés rejetés en arrière et d'un brun plus sombre que la fourrure de ses frères, son front évasé, sa figure longue très fine dans ce cadre ondoyant, il avait l'air tendre et sensitif d'un futur poète; quoique ses traits délicats eussent plus de couleur que ceux de Jessy, on devinait que sa santé n'égalait pas celle de sa soeur.

Monique reprit avec une certaine hésitation, car la tristesse froide de Harry lui imposait autant de réserve que l'arrogance bourrue de ses frères.

—Etes-vous bien sûr que cette profession vous convienne? Du reste, vous avez encore le temps d'y réfléchir.

—Mais je ne suis pas si jeune, repartit Harry en se redressant, je ne suis pas beaucoup plus jeune que vous.

(A suivre).

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue. Tel. 1675.

ABONNEMENTS:—Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1.00 par an; Etats-Unis, $1.50; Europe, $2.00 L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.



JEUDI, 17 MARS, 1910.

La situation politique

Quelques éclaircissements sur la campagne des "dissidents"

Ouverte depuis un peu plus d'un mois, la session du deuxième parlement d'Alberta a donné lieu, durant ce court laps de temps, à des incidents sensationnels qui lui assignent d'ores et déjà une place à part dans les annales politiques de la province.

Ce fut tout d'abord, après quelques jours à peine e session, l. démission du ministre des Travaux Publics — démission qui servit de point de départ aux débats prolongés, que nous relatâmes en leur temps, sur la question de garantie des actions de la Cie Alberta & Great Waterways Ry.

Ces débats — qui se peuvent classer parmi les plus violents qui se soient déroulés dans une Chambre canadienne — se terminèrent par une victoire pour le gouvernement.

Mais la majorité de 35 sur laquelle le gouvernement pouvait compter au début de la session, se trouva, par suite d'une scission dans les rangs des libéraux, réduite à 8 voix.

Cependant, cette majorité, quoique peu élevée relativement à celle que de tout temps l'on était habitué à reconnaître au ministère, étant encore suffisante pour assurer l'existence du cabinet Rutherford et lui permettre de continuer son oeuvre; on pouvait espérer que la session allait reprendre son cours normal et s'achever sans autre incident notable.

Encore fallait-il, pour entretenir une opinion aussi optimiste, ignorer sciemment les bruits de couloir qui couraient sur l'attitude des "dissidents," le pourquoi de leurs tentatives de renversement du ministère et leurs petites machinations sourdes.

Au cours du débat sur le contrat de l'A. & G. W. Ry, le premier-ministre avait prononcé les mots de conspiration et de traitres; d'aucuns crièrent alors à l'exagération.

On doit reconnaître aujourd'hui que les paroles de l'hon. Rutherford étaient parfaitement sensées et qu'elles étaient l'indice d'une profonde clairvoyance.

L'annonce de la démission de l'hon. C. W. Cross qui éclata en coup de théâtre vint, la semaine dernière, faire présager de nouvelles complications.

Le ciel politique, ne tarda pas, en effet, à se couvrir de nuages, indice d'orage prochain.

A l'annonce de la démission de l'hon. Cross — à laquelle on donnait comme raison l'ouverture de négociations entre le premier - ministre et M. Cushing dans le but de ramener ce dernier a faire partie du Cabinet — vint s'ajouter bientôt la nouvelle de la démission de l'hon. Buchanan, ministre sans portefeuille; de plus l'on assurait couramment que les hon. Duncan Marshall et P. E. Lessard avaient eux aussi, rédigé leur démission et qu'ils allaient l'envoyer d'un moment à un autre.

Ce bruit d'une démission collective créa une jubilation au camp des "dissidents."

Après avoir craint durant quelques jours que l'échec de leur assaut furieux contre le ministère causât la ruine irrémédiable des espérances plus ou moins désintéressées qu'ils avaient entretenues, en tentant de jeter bas le ministère sur la question de l'A. & G. W. R., on comprendra facilement de quelle intensité fut le sentiment d'allégresse qui s'empara des Boyle, Cushing et autres en voyant un avatar de ce genre fondre sur le cabinet.

Tout aussitôt le clan se mit à l'oeuvre pour constituer un ministère nouveau devant sauver la province des griffes de l'A. & G. W. R.

C'était aller un peu vite en besogne, mais les appétits sont grands au camp des néo-libéraux et la demi-douzaine d'ambitieux avides, qui se voyaient à la veille de parvenir au but, exigeaient le partage immédiat du gâteau pour tromper leur faim.

Un ministère fut donc constitué avant la lettre et par l'organe claironnant des journaux conservateurs de Calgary et d'Edmonton on le fit connaître au bon public de la province.

La répartition des portefeuilles fut toute une révélation pour de nombreux naïfs qui pensaient tout bonnement que l'attaque contre le contrat de l'A. & G. W. n'avait été entreprise que parce que MM. Cushing, Boyle et tutti quanti le croyaient — de bonne foi sinon avec juste raison — conclu dans un sens contraire aux intérêts de la province.

On apprit donc 1o. que M. Cushing serait avait peu premier-ministre, tout en conservant son ancien portefeuille des Travaux Publics; 2o. que le verbeux député de Surgeon, M. Boyle, se verrait attribuer — suprême ambition — le poste de procureur-général; 3o. que le docteur Warnock aurait le portefeuille de ministre de l'agriculture; 4o que le ministre de l'Instruction Publique serait M. George P. Smith.

MM. Riley et McDougall, autres "dissidents" d'importance devaient faire partie du futur cabinet Cusing à titre de ministres sans-portefeuille.

Ainsi se trouvaient récompensées toutes les éloquences, aides décisives, influences, coups de main, etc., employés pour renverser le ministère Ruterford.

Il y avait bien le chef de l'Opposition qui ne se voyait rien attribuer, mais outre que celui-ci n'avait couru aucun risque et était resté en somme dans son rôle d'oppositionniste "en cherchant la petite bête" dans le fameux contrat, on ne pouvait décemment pas lui demander de faire partie d'un ministère "libéral."

Tout au plus dut-on lui assurer un rôle de conseiller officieux dans le nouveau cabinet, en récompense de son coup de main.

Mais, encore une fois, les dissidents allaient vite en besogne et en dépit des bruits qui couraient il n'était rien moins que sûr que les démissions des ministres du cabinet Rutherford eussent été envoyées et, à plus forte raison, acceptées.

Bien plus, on apprenait peu après dans les cercles politiques que l'hon Cross, cédant aux sollicitations d'un groupe nombreux de la Chambre, était sur le point de reprendre son siège au banc des ministres.

Les "membres du cabinet Cushing" commencèrent à être inquiets pour leur portefeuille...

Le ministère Rutherford avec Cross, demeurait aussi solide qu'après le vote sur le contrat de l'A. & G. W.; il pouvait subsister encore de longs mois si la nouvelle du retour de Cross se confirmait.

Elle se confirma.

L'hon. Cross ne donnait pas suite à sa détermination et cédant aux sollicitations nembreuses il conservait ses importantes fonctions de procureur-général.

L'émoi fut grand dans le "cabinet Cushing". Déchainées durant vingt-quatre heures les ambitions effrenées de quelques arrivistes n'entendaient pas du tout laisser échapper la part de gâteau entrevue...

Un seul parti restait à prendre, celui de gagner à la "cause" quelques députés qui fissent pencher la balance de la majorité en faveur des appétits ministériels du clan.

Ce fut le parti que l'on adopta. C'est alors que se déroulèrent des petites intrigues de couloir qui suffiraient amplement à éclairer l'opinion publique sur la pureté des intentions des pseudo-défenseurs des intérêts de la province contre les "gens de Kansas City."

On raconte assez couramment, dans cet ordre de choses, une petite histoire qui ne manque pas de saveur, lorsqu'on sait que les acteurs principaux sont des gens qui prétendent se faire les champions de l'honnêteté publique et les ennemis acharnés des faveurs et des pots-de-vin.

Voici, brièvement contée, cette histoire qui a naturellement fait l'objet d'un démenti formel de la part du député de Sturgeon:

M. Boyle,—animé d'un beau zèle et pour cause...—résolut de conquérir à lui seul au moins deux députés de la majorité ministérielle pour les amener à voter le renversement du cabinet Rutherford.

Le verbeux député de Sturgeon s'avisa donc que ses futures fonctions de procureur-général devaient être toutes puissantes et il voulut tenter une expérience préliminaire.

On concerta de dépêcher le secrétaire de l'Association des Hôteliers licenciés, muni d'instructions précises," à deux des membres de la Chambre que l'on savait avoir quelque affiliation avec vait avoir quelque affiliation avec cette corporation.

Coïncidence ou non, un fait certain se produisit, c'est que quelques heures après qu'une telle inspiration eut illuminé le cerveau du député de Sturgeon, M. Weir, le secrétaire en question, arriva à Edmonton. Il fut reçu à bras ouverts par M. Boyle qui eût immédiatement avec lui une longue et mystérieuse conversation. Le soir même, MM. Boudreau, député de St. Albert et Shaw, député de Stettler furent pressentis.

On affirme que M. Boyle promit des faveurs très larges à l'Association des hôteliers au cas où le cabinet Rutherford étant renversé, M. Cushing le chargerait des fonctions de Procureur-général.

Le député de Sturgeon aurait été très pressant.

Malheureusement pour lui ses offres obligeantes furent bellement déclinées et on le pria de s'adresser ailleurs.

L'histoire n'est pas unique et l'on en cite d'autres non moins édifiantes.

Ces menées furent loin d'avoir le résultat qu'on en attendait, en fait elles mirent fin brusquement à toute hésitation de la part des députés ayant approuvé le gouvernement Rutherford sur l'amendement Woolf.

Quand la nouvelle se confirma que l'hon Cross continuerait de tenir tête aux intrigues des dissidents, de son siège de ministre, les positions étaient nettement définies.

Les dissidents restaient avec la courte honte de leur tentative de corruption et la majorité ministérielle demeurait aussi homogène qu'au lendemain du vote sur le contrat de l'A. & G. W. Ry.

Le vote sur la motion Riley qui eut lieu vendredi dernier est venu confirmer les espérances de tous ceux — et ils sont nombreux —qui ont confiance dans le ministère Rutherford pour mener à bien l'excellente oeuvre d'organisation entreprise il y a cinq ans et qui a donné tant d'heureux résultats.

La majorité de la Chambre, qui précédemment avait approuvé le gouvernement à l'issue du débat sur l'A. & G. W. Ry., a de nouveau manifesté nettement son intention de lui conserver une confiance absolue.

Deux députés seulement qui s'étaient déclarés en faveur du Cabinet lors du premier vote, MM. McKenny et Buchanan, sont passés au camp opposé.

Ces députés — M. McKenney surtout — auront fort à faire pour expliquer devant leurs électeurs leur soudaine volte-face.

La majorité actuelle est faible, mais n'a-t-on pas dit que les fortes majorités sont la faiblesse des gouvernements.

Sous le paradoxe apparent se cache une profonde vérité, dont les derniers événements de la politique provinciale sont un exemple frappant.

Nous n'hésitons pas à dire que le ministère Rutherford est actuellement plus fort qu'avant la crise récente.

Il importe que l'administration provinciale profite de ce nouveau regain de vie pour continuer hardiment son oeuvre.

Un temps considérable a été perdu du fait des menées ambitieuses d'un petit groupe qui rêvait de s'imposer sous le couvert d'une campagne de salubrité publique.

Les événements se sont tournés contre eux en mettant au grand jour leurs piètres intrigues.

Il est temps que leur comédie cesse, car la province ne se laissera pas berner impunément, et les dissidents qui se plaisaient tant à menacer les partisans du ministère Rutherford des foudres de la population d'Alberta risqueraient fort à leur tour de faire une amère expérience.

Ce qu'est Boyle

Nous détachons d'une excellent article de notre confrère de Calgary, "l'Optimist," l'entrefilet suivant:

"Ce qu'est Boyle? Un avocat de campagne, bouffi d'orgueil, qui a spéculé sur la crédulité du pauvre vieux Cushing. Il n'a rien à perdre et il a capté la confiance de l'ex-ministre.

"M. Cushing a senti durement la perte du département des routes et des ponts et il a écouté les suggestions séduisantes de cet homme qui lui promettait de le faire Premier-ministre de la province.

"Vous verrez que ces prévisions seront rigoureusement justifiées.

(Et cela s'est justifié en effet!)

"Cushing se trouvera rélégué au deuxième plan; Calgary se trouvera, elle-même flouée par suite de la cupidité de Boyle et de la crédulité de Cushing.

"Ce M. Boyle parle sans cesse, mais il ne parle que pour la galerie. Il fait des insinuations pleines de rancune, mais il n'a que peu d'arguments sérieux. Il parade, courbant sous le poids de responsabilités qu'il s'imagine porter.

"Le calibre de son intellect peut être apprécié par la nature de la résolution qu'il a présentée en Chambre — résolution tendant à exercer les pouvoirs législatifs dans le but d'une expropriation inconséquente, irrationnelle et hasardée, des franchises et des droits solennellement accordés par la loi; loi à laquelle le même homme donna une approbation formelle quand, article par article elle fut étudiée par la Chambre entière réunie en comité; loi sur les termes de laquelle le capital fut engagé.

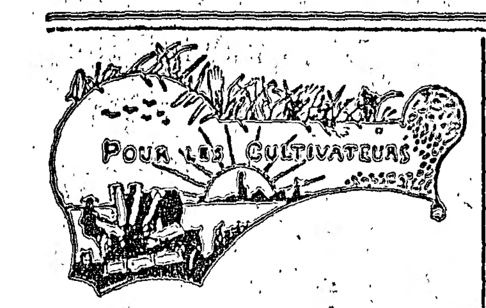
"La résolution de M. Boyle est une insulte à la province, la folie stupide d'un esprit idiot.

"Ce même M. Boyle ricanait de Robertson, lorsque le chef de l'Opposition proposait l'année dernière, c'est-à-dire, à un moment où une telle proposition était raisonnable, ce que Boyle propose maintenant.

"Il se moqua de lui et dépensa une demi-heure du temps de la Chambre en remarques piquantes aux dépens de Robertson.

"Je vous dis que cet homme joue avec la vanité et la crédulité de M. Cushing, essayant de se faire une place pour lui-même dans un nouveau cabinet. Il n'a ni bons sens ni intelligence pondérée, mais seulement une certaine ruse audacieuse."

Cet entrefilet publié à la date de 26 février dernier retrouve une actualité piquante après les événements de la semaine dernière qui ont mis en pleine lumière les mobiles des agissements du clan des dissidents en général et du député de Sturgeon en particulier.



CHRONIQUE AGRICOLE

Tenez-vous une comptabilité?

Oui, cette quesiion s'adresse bien à nos amis lès cultivateurs.

"Tenez-vous une comptablilité de votre ferme?"

"Non! et pourquoi?

Dans les affaires, dans les entreprises industrielles et commerciales, la comptabilité est indispensable au succès... il en est de tout point semblable en agriculture.

Loin, très loin de moi la pensée de dire que le cultivateur est un être sans souci, vivant au jour le jour, dépourvu de tout calcul et de toute méthode rationnelle.

Mais s'il veut être à la hauteur de sa position et réussir, il lui faut de toute nécessité rejeter loin de lui l'idée que l'industrie agricole peut se passer de comptabilité. Par là seulement il pourra ajouter à ses chances de succès ces compléments si indispensables du travail soutenu: l'ordre et l'économie.

Or, les règles de l'ordre et de l'économie en matière agricole sont très simples, elles se résument dans les trois principes suivants: Avoir une place pour chaque chose et mettre chaque chose à sa place, faire chaque chose en son temps et suivre une méthode appropriée.

De l'observation de ces trois principes dépend la bonne tenue de la ferme, dans son organisation, dans son exploitation et dans l'obtention de résultats. Comme organisation, le cultivateur doit connaître et admettre un bon système de rotation basé sur la qualité du sol: Ce sol doit recevoir des plantes qui conviennent à sa nature; les animaux à élever méritent d'être choisis avec beaucoup de soin et de discernement. Quant à la direction et à l'exploitation, l'intelligence a un rôle spécial à jouer; il faut se souvenir du principe que nul travail, nulle dépense ne doivent être faits sans que l'on soit certain, humainement parlant, du bénéfice à réaliser.

La comptabilité agricole consiste en un mot dans une connaissance approfondie des profits et des pertes réalisés ou subies sur la ferme.

Il est indispensable que le fermier sache à un minot près quelle a été la moyenne de la récolte précédente; combien d'acres il a ensemencées au printemps, combien de semences il a utilisée.

Il est impardonnable pour un fermier progressiste de faire des réponses dans le genre de celles-que j'ai obtenues tout récemment d'un cultivateur de mes amis avec lequel je m'entretenais de la récolte précédente.

"Combien de minots d'avoine avez-vous récoltés?

"Environ quinze cents.

"Quelle semence aviez-vous employée?

"Je ne sais pas au juste, je l'avais achetée d'un de mes voisins.

"Combien de minots en aviez-vous utilisés?...

"Je ne pourrais pas vous dire exactement, j'en avais acheté 90 minots, mais comme je me suis trouvé à court d'avoine cette année j'ai du en donner à mes chevaux au moment des travaux.

"Quelle superficie? Ah! je ne sais pas... attendez, j'avais 25 acres dans ce morceau l'année dernière, depuis j'en ai cassé huit ou neuf..."

Voici des réponses absolument suggestives.

Evidemment mon interlocuteur n'avait jamais eu la curiosité de se rendre un compte "exact" de ses travaux et de leurs résultats. Il s'était toujours satisfait d'une estimation approximative...

Cette sorte "d'insoüciance" est encore plus caractérisée dans l'élevage que dans la culture.

Je n'en veux pour preuve que l'exemple de ce fermier qui ignorait le nombre exact de têtes composant son troupeau.

Il ne savait si c'était 60 ou 65 et il fut fort surpris de s'entendre dire un jour par son voisin que sa "bande" se composait de 72 bêtes à cornes.

Qu'on ne dise pas que ce fait est sans pareil; d'ailleurs il est tout aussi répréhensible pour un fermier d'ignorer les qualités distinctives de chacune de ses bêtes que le chiffre total de son troupeau. Et Dieu sait si les exemples de ce genre foisonneraient.

Je vous le demande franchement, avec un tel système comment un cultivateur peut-il prétendre atteindre au succès? Surtout, comment peut-il espérer prendre goût à sa profession,—pourtant la plus belle de toutes—en ne cherchant pas à l'élever au dessus du terre à terre des strictes labeurs manuels?...

Que le fermier intelligent et ami du progrès se laisse convaincre une fois pour toute et qu'il suive nos conseils; il s'apercevra promptement que ses bénéfices augmenteront sensiblement à mesure qu'il cherchera à connaître leur chiffre exact.

La comptabilité sur la ferme doit être d'une simplicité extrême pour être pratique et par là pouvoir être facilement tenue à jour par quelques minutes de labeur quotidien.

La première chose à entreprendre est un inventaire complet, terre, maison, dépendances, animaux, outils, argent liquide, etc., tout doit être évalué, c'est la base normale d'une comptabilité. Ensuite le fermier tiendra un livre journal où seront inscrits jour par jour toutes les transactions faites, achats et ventes. La balance sera prise tous les mois.

En dehors de ce livre consacré aux dépenses et recettes, la comptabilité de la ferme comprendra deux autres registres. Sur l'un seront inscrits la surface des terres en culture, la date des semailles, le genre de préparation du sol, la quantité des semences, la date de la moisson, le total du rendement et tout autre détail que le fermier jugerait lui devoir être utile par la suite. Le deuxième registre sera affecté au troupeau, on réservera une page pour chaque animal, mentionnant son âge, le rendement de lait si c'est une vache laitière, l'augmentation mensuel du poids des boeufs mis à l'engrais, etc.

La comptabilité agricole est certainement l'une des améliorations à apporter sur la ferme par celui qui veut aller au-devant de la réussite.

LE DEGEL

...Tout doucement les jours grandissent et le soleil devient un peu moins froid; un léger dégel superficiel humecte de temps à autre la couche de neige accumulée depuis plusieurs mois, puis un beau matin brusquement, sans que rien ne fasse prévoir un si soudain caprice de la température, tout se met à fondre à grande vitesse comme pour rattraper le temps perdu. Le même jour, premiers messagers du printemps, on voit arriver les corbeaux.

Des ruisseaux éphémères dégringolent de tous côtés sur les pentes des ravins; des lagunes s'étendent entre les grands bancs de neige qui se déforment et s'abaissent peu à peu; le beau tapis si blanc, pailleté de feux multicolores, qui resplendissaient hier encore sous les rayons du soleil, se couvre en quelques heures d'une couche noire et gluante...

Deux jours encore, et, dans la rivière où roulent des eaux limoneuses, la glace devenue spongueuse, craque et se soulève partout à la fois. Emporté par la violence du courant, les gros blocs tournoient, se balancent et filent à grande allure. Ils se frôlent en grinçant; grimpent les uns sur les autres; se heurtent en gémissant; se brisent, s'émiettent, et s'enfuient pour être aussitôt remplacés par d'autres...

Encore un jour ou deux, et les gros blocs disparaissent à leur tour. Dans la rivière déjà plus basse, les poissons remontent le long des rives en un interminable défilé; des bandes d'oies sauvages sillonnent de tous côtés le ciel en jacassant avec entrain; des myriades de canards barbottent joyeusement dans les marais voisins; au lever du soleil, les poules de prairie grondent comme des chats en colère, tandis que les battements réguliers des perdrix de savane résonnent sourdement dans les bois. Partout la campagne s'anime et partout la vie reprend; les bois, la plaine, le marais, tout s'égaie des ébats et des bavardages d'oiseaux de toutes les formes et de toutes les couleurs...

Et tout doucement les jours s'écoulent: la rivière reprend son cours normal, le soleil chauffe et le sol sèche...

G. F.



Gendarmerie à Cheval du N. O.

Des soumissions cachetées, addressées au soussigné et marquées "soumission pour pain" (ou boeuf selon que le cas peut être) seront reçues jusqu' à midi le lundi 21 mars, 1910, pour la fourniture et la livraison des articles suivants durant l'année commençant le 1er avril, 1910:—

Environ 30,000 livres de pain au Fort Saskatchewan.

Environ 6,000 livres pain à Edmonton.

Environ 6,000 livres de boeuf à Edmonton.

Toutes ces marchandises devront être des première qualité et livrées journellement ou à volonté.

Les soumissions devront être accompagnées par un chèque accepté par une banque, égal à 5 pour cent de la valeur totale des articles pour lesquels il a été soumissionné.

La plus basse ni aucune des soumissions ne seront forcément acceptées.

Aucun journal insérant cet avis sans autorisation préalable ne sera indemnisé.

Pour plus amples renseignements s'adresser au soussigné.

Fort Saskatchewan, 8 mars, 1910
A. ROSS CUTHBERT.
Surintendant
Commandant la Division "G"

M. JOS. COUTURE, de Morinville, informe les cultivateurs qu'il est agent pour les outils aratoires Massey-Harris; M. Couture peut fournir tout ce qui est nécessaire aux cultivateurs, buggy, cribles, écrémeuses, etc.
14s17m.

M. Lemire informe les cultivateurs de la région de St. Emile qu'il sera en mesure de scier leurs bardeaux à la fin du mois.



Avis public

Une session de la cour de District sera tenue à St. Paul des Métis le 22 mars, à 10 heures du matin.

Daté à Edmonton
10 mars, 1910

A. Y. BLAIN
Député Procureur-Général par intérim

A LOUER. — Ferme, cent acres en culture, pâturage pour chevaux, deux puits, bonnes constructions, située à 1 mille de l'école et à 3 milles et ½ de Végreville, serait concédée gratuitement, sans redevance de récolte, pour une durée de deux ans à un fermier honnête et consciencieux. S'adresser à M. A. G. Harlan, 762 avenue Fraser, Edmonton.



Loi des Améliorations locales. Loi des taxes d'instruction publique. Loi des Villages et Ordonnance de l'évaluation scolaire.

Avis est ici donné que sous l'autorité des dispositions de la loi des Améliorations locales, de la loi des taxes d'instruction publique, de la loi des Villages et de l'Ordonnance de l'évaluation scolaire, un juge de la Cour suprême a été nommé, qui, le Mercredi, 13ème jour d'avril 1910, à 10 heures du matin siègera au Palais de justice d'Edmonton pour la confirmation des rapports, faits sous l'autorité des dispositions de l'article 91 de la loi des Améliorations locales relativement aux districts suivants :

Districts d'Améliorations locales 28-M-4, 29-M-4, 30-M-4, 25-N-4, 26-N-4, 27-N-4, 28-N.4, 29-N-4, 25-P-4, 27-P-4, 28-P-4, 25-R-4, 26-R-4, 27-R-4, 28-R-4, 29-R-4, 25 S-4, 26 S-4, 27-S-4, 28-S-4, 29.S-4, 25-T-4, 26-T-4, 27-T-4, 28-T-4, 29-T-4, 30-T-4, 25-A-5, 26-A-5, 27-A-5, 28-A-5, 29-A-5, 30-A-5, 26-B-5, 27-B-5, 26-C-5, 616, 617 620 et 621.

Et de l'article 11 de la loi des taxes d'instruction publique relativement aux terres situées dans les regions suivantes :

Townships 59 à 70 Rangs 21 à 13 inc. 0.4ème M.

Townships 57 N. du R. à 70, rang 14 0.4ème M.

Townships 49 à 70 Rangs 15 à 28 inc. 0.4ème M.

Townships 49 à 70 Rangs 1 à 8 inc. 0.5ème M.

Et de l'article 67 de la loi des villages relativement au village suivant :

VILLAGE DE MORINVILLE

Et de l'article 19 de l'Ordonnance d'évaluation scolaire relativement aux districts scolaires suivants :

Districts d'écoles No. 23, 24. 29, 75, 98, 212, 222, 246, 266, 280, 293, 296, 298, 301, 305, 314, 322, 324, 345, 355, 367, 369, 370, 371, 381, 382, 384, 386, 393, 399, 400, 412, 415, 416, 427, 429, 434, 438, 452, 459, 470, 475, 478, 472, 482, 508, 509, 516, 521, 523, 525, 528, 529, 530, 537, 571, 594, 622, 626, 645, 660, 663, 683. 719, 746, 749, 750, 774, 799, 839, 847. 150, 881, 936, 937, 966 1001, 1009, 1016, 1029, 1067, 1074, 1162, 1241, 1307, 1438, 1443, 1444, 1456, 1461, 1465, 1474, 1479, 1488, 1495, 1500, 1514, 1534, 1537, 1611, 1619, 1668, et R.C.P. 2, R.C.P. 4, R.C.P. 6, R.C.P 34, R.C.P. R.C.P. 42, R-C.P. 45, R.C.P. 47, et R.C.P. 51.

Daté à Edmonton ce 11ème jour de février 1910.

JNO. PERRIE
COMMISSAIRE DES TAXES

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS



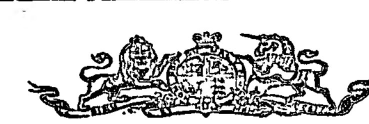
AVIS

A l'expiration de 30 jours à dater de la date de cet avis, c'est à dire le 28 mars, 1910, l'enrégistrement des quarts de section—aptes à être prix comme homesteads—dans les townships ci-après, sera ouvert aux premiers demandeurs.

Townships	Rangs	Meridiens	
56	2	4	
57	1	4	
56	2	4	
57	2	4	
58	2	4	
62	3	4	
57	4	4	
58	4	4	
63	6	4	
64	6	4	
63	7	4	
64	8	4	
64	7	4	
63	8	4	
63	9	4	
64	9	4	
63	10	4	
27	12	4	En dehors de la réserve indienne
64	10	4	
62	25	4	
63	25	4	
62	26	4	
63	26	4	
62	27	4	Excepté T.B. 1269
47	5	5	" " 1161
48	7	5	et 1007
60	8	5	
60	9	5	" 1192
52	11	5	
52	12	5	
57	12	5	
58	12	5	
54	17	5	
54	18	5	
54	19	5	
54	20	5	
48	28	5	

Daté à Edmonton ce 25ème jour de février, 1910.

GEO. N. ULLYOT
Agent par intérim des Terres du Dominion



Résumé des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du demandeur.

Devoirs.—Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans.

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa soeur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3.00 l'acre et les devoirs sont les suivants: résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux **conditions suivantes:** **Prix $3.00 l'acre. Devoirs: Résidence** de six mois chaque année pendant 3 ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

CHARBON.—Le droit d'exploitation d'une mine de charbon peut être obtenu pour un terme de vingt et un ans, renouvelable, à raison d'un paiement annuel de $1.00 par acre ; en aucun cas une surface de plus de 2,500 acres pouvant être louée à un même individu ou à une compagnie. Un droit royal de 5 cents par tonne sera perçu sur tout charbon vendable extrait d'une mine.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.